

Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2000/2278(INI)
Procédure terminée	
Recommandation de la Commission sur les moyens de préparer les acteurs économiques au passage à l'euro	
Sujet 5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Economique et monétaire	ELDR MAATEN Jules	21/03/2001

Evénements clés			
18/01/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/06/2001	Vote en commission		Résumé
20/06/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0222/2001	
03/07/2001	Débat en plénière		
04/07/2001	Décision du Parlement	T5-0386/2001	Résumé
04/07/2001	Fin de la procédure au Parlement		
14/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/2278(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en ?uvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 142-p2; Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	ECON/5/14184

Portail de documentation			

Document annexé à la procédure	COM(2001)0190	03/04/2001	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A5-0222/2001	20/06/2001	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T5-0386/2001 JO C 065 14.03.2002, p. 0061-0162 E	04/07/2001	EP	Résumé

Recommandation de la Commission sur les moyens de préparer les acteurs économiques au passage à l'euro

Dans une communication, la Commission présente un rapport qui dresse un état des lieux détaillé de l'état des préparatifs pour l'introduction des billets et pièces en euro. Les principales conclusions du rapport sont les suivantes : - s'agissant des entreprises : globalement, la préparation des grandes entreprises progresse à un rythme satisfaisant. Mais un effort d'information s'impose à destination des PME, et en particulier des très petites entreprises qui tendent à sous-estimer l'ampleur de l'effort à mener et les risques associés à une préparation tardive (près de la moitié des entreprises n'ont toujours pas de plan d'action pour passer à l'euro); - s'agissant des consommateurs : les nombreuses campagnes d'information ont eu pour l'instant un effet limité. Il est encore difficile d'amener le consommateur à s'intéresser à l'euro. La situation évoluera vraisemblablement au début du deuxième semestre avec le basculement anticipé des grands facturiers, des comptes en banques et des moyens de paiement scripturaux. Mais un effort d'information et de formation du consommateur par la pratique doit néanmoins être mis en oeuvre; - s'agissant des administrations publiques : les administrations nationales sont dans l'ensemble prêtes et offrent aux administrés la possibilité d'utiliser l'euro dans un assez large panel d'options. Elles sont peu nombreuses à avoir adopté une approche plus volontariste visant à créer un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie; - s'agissant des banques et établissements financiers : la communauté bancaire a une politique très active de préparation à l'euro, comportant généralement une bascule anticipée de leurs relations avec la clientèle. Il y aura un basculement anticipé de tout ou partie des banques à partir de juillet 2001 en Allemagne, en France, en Autriche, en Italie, au Portugal, au Luxembourg et en Belgique, de septembre en Espagne, d'octobre en Finlande et de décembre en Grèce. Une telle mesure est également prévue par quelques banques aux Pays-Bas. Seule l'Irlande ne devrait pas connaître de bascule anticipée. Un effort urgent s'impose cependant pour progresser dans la constitution d'un espace de paiement euro. La Commission utilisera tous les moyens à sa disposition pour faire en sorte que les coûts des opérations transfrontières se rapprochent de ceux des opérations nationales au 1er janvier 2002. La communication identifie un certain nombre d'actions utiles et de bonnes pratiques susceptibles d'être appliquées avant le 1er janvier 2002, puis durant la phase de double circulation : - avant le 1er janvier 2002, la Commission suggère de : diffuser largement aux petits commerces des outils de calcul de rendu de monnaie ; créer et diffuser des outils simples d'estimation des besoins en liquidité ; procéder, avec l'accord du consommateur, à des rendus de monnaie avec des kits de pièces dans les derniers jours de décembre ; autoriser les employeurs à offrir des kits de pièces euro à leur personnel ; baisser la valeur des coupures nationales présentes dans les distributeurs dans les derniers jours de décembre ; prépositionner des billets euro dans les distributeurs ; envoyer sur place des spécialistes expliquer le passage à l'euro aux commerçants ; écrire à toutes les entreprises pour leur rappeler leurs obligations ; organiser des opérations de simulation de paiements en euro ; associer dans une même enceinte l'ensemble des acteurs locaux à l'information sur l'euro; - après le 1er janvier 2002, la Commission propose de : décaler la date de démarrage des soldes dans les cas où ces dernières sont prévues durant la première semaine de janvier ; autoriser la neutralisation des billets nationaux ; créer des outils précalibrés pour le retour des pièces nationales ; mettre à part les pièces et billets nationaux entrant aux caisses ; affecter une ou plusieurs personnes pour répondre spécifiquement aux questions sur l'euro dans les grandes surfaces et les grands magasins ; mettre des outils de conversion à disposition des clients ; ouvrir tout ou partie des guichets bancaires le 1er janvier 2002 ; adapter dès que possible les distributeurs de billets à l'euro ; allonger les horaires d'ouverture des guichets bancaires ; servir en petites coupures les retraits de montants usuels au guichet. Enfin, il convient de rappeler la nécessité de délivrer autant que faire se peut une information en face à face, au bénéfice des personnes isolées des circuits habituels d'information. Des "médiateurs de confiance" pourraient utilement agir en sensibilisant leur entourage et leurs usagers à l'euro. ?

Recommandation de la Commission sur les moyens de préparer les acteurs économiques au passage à l'euro

La commission a adopté le rapport d'initiative de M. Jules MAATEN (ELDR, NL) sur la préparation au passage à l'euro. Le rapport a formulé plusieurs recommandations, notamment que les soldes de janvier devraient être soit avancés à la fin du mois de décembre, soit reportés jusqu'à la mi-janvier de manière à ce que l'introduction des billets et pièces de monnaie en euro n'ait pas lieu au moment même où le commerce de détail est en plein coup de feu. La commission estime également que les consommateurs devraient pouvoir disposer de billets en euro peu avant le 1er janvier, et propose que les distributeurs automatiques de tous les pays de la zone euro soient alimentés pour pouvoir fournir des petites coupures dès le 27 décembre 2001. Le rapport déclare que l'introduction des espèces en euro ne doit pas se traduire par des augmentations "cachées" des prix. Il engage également les États membres à arrondir les montants fixés au niveau administratif (amendes, prestations sociales, par exemple) et ce au profit des consommateurs. La commission est préoccupée par le fait qu'un tiers des petites et moyennes entreprises n'ont pris aucune mesure de préparation concernant la transition vers l'euro et elle accuse les États membres et la BCE d'avoir négligé les aspects touchant aux coûts inhérents à ce changement. C'est, à son avis, la raison pour laquelle la préparation nécessaire n'a pas été effectuée. Aussi les États membres devraient-ils désormais prévoir des incitants fiscaux pour encourager le secteur de la vente au détail à se préparer rapidement. La commission souligne également que nombre de voyageurs sont en possession de pièces émises par d'autres États membres qu'ils ne pourront pas échanger dans leur pays et estime qu'il devrait être possible d'échanger celles-ci aux mêmes conditions que les coupures. Enfin, pour ce qui est de la monnaie thésaurisée, la commission invite ceux qui en détiennent à attendre jusqu'à la mi-janvier pour l'échanger ou à la déposer plus tôt sur un compte. ?

Recommandation de la Commission sur les moyens de préparer les acteurs économiques au passage à l'euro

Le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de M. Jules MAATEN (ELDR, NL) sur la préparation au passage à l'euro en suivant la commission au fond (se reporter au résumé précédent).?